

MOTION des ORGANISTIONS SYNDICALES SOLIDAIRES, CFDT, FO et CGT, siégeant
au Comité Départemental d'Ille et Vilaine De l'Action Sociale

Lors du dernier CDAS du 26 novembre 2013 les organisations syndicales avaient souligné le départ prochain d'une assistante de Délégation, qui demandait sa mutation vers l'EPAF PARIS

Interrogé sur l'avenir de ce poste, il nous a été répondu que dans le cas d'une mutation, il n'y avait pas suppression d'emploi. Néanmoins les OS constatent que le poste libéré est toujours vacant.

En termes de charges de travail, le non remplacement de cette collègue complique fortement le fonctionnement de la Délégation 35.

Les OS considèrent que ce remplacement est indispensable à une action sociale qui réponde aux besoins des agents .

D'autant plus que nous savons que des collègues seraient intéressés par ce poste.

Compte tenu des restrictions budgétaires, ne peut-on pas craindre qu'une vacance de cet emploi soit le prétexte à une suppression pure et simple, dans le budget 2015.

Les organisations syndicales exigent le remplacement de cette assistante de délégation et demandent que le Secrétariat Général procède **immédiatement** à la mise en ligne de la fiche de poste, afin de pouvoir procéder au recrutement d'une nouvelle assistante.